

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	113 (1968)
Heft:	3
Artikel:	Problèmes d'instruction des corps de troupes mécanisés et blindés
Autor:	Chavaillaz
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-343408

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compte tenu de ces faits, il nous reste donc de sérieuses raisons d'espérer pour l'avenir de la communauté atlantique. Mais cela nécessitera deux grands efforts. D'abord de la part des alliés de l'ancien monde, à qui il appartiendra de « faire l'Europe », et ne serait-ce — en attendant mieux — qu'une « Europe des Patries », avec l'Angleterre notamment.

Ensuite de la part des Etats-Unis, qui devront aider l'essor européen, notamment en facilitant la réduction de l'écart technologique entre l'ancien et le nouveau monde. Ils feront alors de l'Europe ce solide partenaire qui leur est indispensable pour l'avenir de la communauté du Pacte.

Il en est des grandes puissances comme des grands patrons : elles ont besoin d'un associé compétent et fort, capable de leur fournir cette opposition respectueuse et adéquate, sans laquelle un chef ne peut pas vivre efficacement.

Et c'est sans doute pour cette raison que M. Morgenthau vient de conseiller à son gouvernement une politique susceptible de réduire la distance qui sépare encore les engagements mondiaux des Etats-Unis de la petite sphère des intérêts communs euraméricains.

Colonel Fernand-Thiébaut SCHNEIDER

Problèmes d'instruction des corps de troupes mécanisés et blindés

Autrefois, lorsque l'Armée était en presque totalité à pied, il était possible, en automne, de faire manœuvrer nos régiments ou nos divisions presque partout : le brodequin du fantassin et le sabot du cheval n'usaient guère l'asphalte et ne laissaient que peu de traces sur les champs moissonnés. Aujourd'hui encore, nos régiments d'infanterie, de dragons,

de cyclistes ou d'artillerie peuvent, moyennant quelques précautions, emprunter le réseau routier et se déployer dans la campagne, dans les forêts ou mieux encore en montagne sans souci majeur des dégâts à la propriété.

Qu'en est-il de nos corps de troupe mécanisés ? Le régiment de chars, c'est connu, n'« évolue » que sur les itinéraires laborieusement négociés avec les autorités cantonales et communales. L'« axe » de marche autorisé aux chars de 35 à 50 tonnes ne comporte le plus souvent qu'une route, une route *unique*, d'une place d'armes à un parc automobile de l'Armée ou vice versa. Il n'y a pas de rocade, de déboîtement, encore moins de déploiement possible aux abords de cet « axe ».

Le régiment de chars ne *manœuvre* donc pas, dans le sens que les militaires donnent habituellement à cette expression. Mais l'Ajoie, dira-t-on, et Bière ou autres places d'armes ? La création de la nouvelle place d'armes de Bure-Ajoie représente un progrès considérable dans notre effort de défense, puisque enfin, dès le printemps 1968, des formations mécanisées pourront évoluer en rase campagne en appliquant les principes d'une saine utilisation du terrain. La place de Bure, la plus grande surface sur laquelle puissent évoluer des chars en Suisse, offre une bande de terrain d'une longueur de 8 km sur une largeur de 0,5 à 2 km, soit un peu moins de 10 km². Relevons, à titre de comparaison, qu'un bataillon de chars déployé en zone d'attente a besoin de 15 à 20 km²; le régiment, de 50 à 100 km². Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls, en notre Europe à forte densité de population, à nous heurter à la pénurie de terrains d'exercice pour blindés. Les Hollandais, les Belges, viennent s'entraîner en France. La France elle-même recherche de nouvelles possibilités bien que, dans notre optique, elle n'ait pas de quoi se plaindre: le camp du Valdahon s'étend sur 36 km², celui de Mailly sur 115, et le camp de Canjuers (au nord de Draguignan), en cours d'acquisition, va offrir bientôt à l'Armée de Terre 350 km² (un rectangle de 35 km sur 8 à 12 km) de terrains dénudés et caillouteux, mi-montagne, mi-plaine.

Est-ce à dire que nous ne pouvons pas prétendre, en Suisse, entraîner convenablement nos mécanisés, qu'il faut nous contenter, en matière d'« instruction collective », de ce qui peut se faire à un échelon ne dépassant pas celui de la compagnie ?

Nous n'en sommes heureusement pas là. Nous y serions si nous ne nous efforçions pas de tirer parti de *toutes* les possibilités qui restent offertes, et elles sont nombreuses. A nous de savoir les créer, ou les saisir, au gré des circonstances de temps et de lieu de nos écoles et cours. Nous nous proposons de les passer en revue.

* * *

Les manœuvres représentent certes le moyen le plus approprié d'élever l'aptitude à la guerre de nos grandes formations : les états-majors s'y trouvent plongés dans des conditions proches du réel, la collaboration interarmes y est obligatoire. La troupe, elle, s'entraîne à vaincre les fatigues et les multiples difficultés de la vie en campagne ; elle y gagne peu, en revanche, et elle y perd parfois aux échelons inférieurs, en matière de technique du combat. Dans les manœuvres à double action, l'« ennemi » provoque des situations nouvelles qui poussent le commandement à faire la preuve de sa souplesse. Les manœuvres, en somme, condensent dans le temps et dans l'espace un certain nombre de « thèmes » d'instruction et d'éducation militaires.

Si ces thèmes ne peuvent être traités *simultanément* par les états-majors et les troupes de nos formations blindées et mécanisées, ils peuvent l'être néanmoins, *séparément*, à la faveur d'exercices tenant compte des servitudes imposées aux troupes équipées de chars. Si l'on omet les exercices d'états-majors, les exercices tactiques et les « exercices cadres » que pratiquent toutes les troupes, laissant même de côté les exercices de conduite par radio de nos cours radio du commandement et leur incontestable valeur d'entraînement pour les chefs de bataillon et de compagnie, nous retiendrons trois

procédés d'entraînement promettant des résultats qui, mis ensemble, ne le céderont en rien à ce que l'on obtiendrait par les manœuvres classiques :

- l'exercice de mobilité,
- les manœuvres à participation limitée,
- l'exercice combiné « mobilité-tirs » ou « mobilité-combat ».

L'EXERCICE DE MOBILITÉ

L'exercice de mobilité d'un groupement blindé (interarmes) revêt une importance particulière pour des troupes destinées, par nature, à s'engager sur des distances relativement grandes. Lorsqu'un régiment blindé aura résolu la première partie de sa mission, à savoir son déplacement depuis sa zone d'attente jusqu'à la ligne de départ (Ablauflinie) de l'attaque, lorsque les chars et leurs appuis seront « là » au moment voulu, l'opération aura déjà bien plus qu'à moitié réussi.

En temps de paix, nous l'avons vu, les axes pour blindés peuvent rarement être mis au pluriel. Mais tous les moyens d'un groupement mécanisé interarmes ne sont pas soumis aux mêmes restrictions : les chars de grenadiers, avec leurs 10 tonnes et leurs chenilles caoutchoutées, les blindés légers mêmes (AMX, G 13) sont admis sur des routes bien plus nombreuses. Il s'ensuit que l'*état-major* de groupement, surtout si celui-ci est interarmes, se trouve placé face à des tâches de planification de mouvements complexes et variés, nécessitant des prises de contact avec les autorités (à la guerre, il faudrait bien prendre contact avec les voisins ou les troupes occupant des zones à traverser), des reconnaissances (ponts, gués, routes en surplomb, passages délicats, traversées de localités, etc.), tous problèmes que le commandement de troupes blindées doit pouvoir maîtriser avec une sûreté absolue.

Certes, le fait de ne disposer que d'un axe « à 50 tonnes » ne permet pas de « surprendre » l'exécutant par des changements d'itinéraires ordonnés inopinément en cours d'exercice. Il n'y a là guère matière à regrets : l'engagement d'un grou-

tement blindé, dans nos terrains accidentés plus encore qu'ailleurs, ne peut pas s'improviser. « Commander, c'est prévoir. » L'axiome est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de troupes blindées. Au surplus, quel que soit le soin apporté à la planification et aux préparatifs, il restera toujours assez d'incidents de route suscitant la mobilité, tant intellectuelle que pratique, des exécutants de tous grades.

LES MANŒUVRES A PARTICIPATION LIMITÉE

Les manœuvres à participation limitée mettent en action un état-major supérieur coiffant, d'une part, des troupes à même de manœuvrer selon le mode conventionnel et, d'autre part, les états-majors des corps de troupes à base de chars, sans leurs moyens. L'état-major supérieur mène la manœuvre sans tenir compte de l'absence des moyens blindés; les états-majors de corps de troupes blindés correspondent avec l'état-major supérieur comme ils le feraient s'ils avaient leurs chars. Pour ce qui est de l'instruction de l'état-major supérieur en cause, l'avantage est évident: tout l'appareil de commandement fonctionne, avec tous ses bureaux et ses transmissions. Les corps de troupes blindés sont évidemment, dans ces conditions, des subordonnés fort dociles! Il n'en reste pas moins que les EM de corps de troupes représentent des « interlocuteurs valables », et pour peu qu'ils fassent preuve d'esprit critique, d'esprit de recherche, ils pourront provoquer quelques expériences, du moins quelques réflexions utiles au sein de l'EM supérieur.

L'EM de corps de troupe blindé retire lui aussi un profit considérable de ce genre de manœuvre: toute mission qui lui est impartie dans le cadre de la manœuvre représente un problème plus réel que celui qui lui serait posé dans un cours tactique, puisqu'elle « cadre » avec celle des troupes réellement présentes, avec lesquelles il faut être en liaison; il faut parfois prendre contact et, surtout s'il s'agit d'artillerie, de DCA et de génie, il faut régler effectivement les modalités d'exécution de l'appui.

La manœuvre à participation limitée est en fait le seul moyen d'entraîner nos états-majors à la conduite de grandes formations mécanisées et blindées. Elle peut présenter des variantes quant à la participation des représentants des troupes non en service: EM réduit à 3 ou 4 officiers ou EM complet avec les moyens de commandement nécessaires, ce qui implique la mise sur pied de toute ou partie de la compagnie d'état-major; ne faire participer que les EM des régiments ou convoquer en plus les EM (réduits) des bataillons subordonnés. Pour tenir lieu de la troupe absente, une organisation d'arbitrage adéquate, mais surtout des *officiers d'exploitation*, capables et connaissant bien les problèmes de l'arme blindée, devraient pouvoir suivre le travail des EM réduits, apprécier les décisions prises, rendre attentifs les officiers de l'EM aux servitudes qu'ils rencontreraient en réalité, imaginer des incidents inhérents à toute manœuvre avec la troupe et provoquer le jeu du renseignement. Notre système de cours de répétition annuel de trois semaines, il est vrai, n'est pas pour faciliter les choses. On devrait pouvoir néanmoins mettre sur pied en temps utile, sous forme de permutation de journées de service, les personnels nécessaires.

L'EXERCICE COMBINÉ

L'exercice combiné est un exercice pour formations blindées tirant profit à la fois des possibilités routières et des avantages offerts par une place d'exercice ou de tir pour blindés. Les places disponibles en Suisse permettent d'engager un bataillon blindé tout au plus, bataillon qui peut être renforcé ou appuyé par des troupes, non chenillées, variables en nombre et en importance (artillerie, génie, aviation, DCA, soutien). Toujours en fonction des possibilités routières, on évaluera, en préparant l'exercice, dans quelle mesure les moyens lourds peuvent participer aux mouvements. Nous avons fait personnellement de bonnes expériences à Bière¹

¹ Exercices «OPUS 1-4».

en engageant pour la phase « tir » d'un exercice combiné, un bataillon panaché de chars et de grenadiers à deux compagnies, renforcé de génie et appuyé par les feux d'un régiment d'artillerie. La phase de l'exercice précédant le tir comportait une défensive sur un cours d'eau, puis un mouvement amenant les troupes aux abords de la place de tir. Le réseau routier de la zone d'exercice choisie n'admettant pas les chars de 50 tonnes, ceux-ci furent placés avant l'exercice, avec leurs équipages, dans la zone couverte qui servait de base d'attaque à l'entrée du champ de tir. Les chefs de ces sections de chars jouaient eux-mêmes, avec leur équipe de commandement sur jeep-radio, les phases défensives et de mouvement avec le gros du bataillon, enlevant au passage, dans la base d'attaque, les chars qui les attendaient, et poursuivant avec eux l'action commencée à 20 km de là. Pour les EM de régiment et de bataillon, comme pour ceux de l'artillerie et leurs commandants de tir dans leur M 113, l'ensemble de l'opération se déroulait comme si les « Centurions » eussent participé à l'exercice entier.

L'exiguïté de nos terrains d'exercice et places de tir pour blindés ne permet pas d'engager au tir, ou dans une phase de combat en formation déployée, la totalité des moyens d'un bataillon mécanisé (Ajoie exceptée, et encore avec réserves). Par le procédé de la participation limitée, on peut néanmoins provoquer toutes les activités d'un EM de bataillon en n'engageant qu'une partie des moyens de ce bataillon, deux compagnies renforcées par exemple. Pour l'EM, la différence n'est pas grande, et le commandant de bataillon peut personnellement s'entraîner à la conduite-radio sans avoir à commander l'ensemble de son corps de troupe. En collaboration interarmes, les subordonnés ne manquent pas.

* * *

Cette revue des procédés d'instruction des formations mécanisées serait incomplète, s'il n'était fait mention des

exercices de combat dans lesquels les chars sont remplacés par des jeeps-radio surmontées d'un figuratif de tourelle de couleur jaune. Ce matériel fut introduit, croyons-nous, avec l'intention de faire participer nos formations blindées à des manœuvres à double action de type conventionnel. A double action, le procédé s'avère généralement peu rentable; il crée des situations fausses, tant pour le commandant que pour les exécutants, qui « trichent » avec les difficultés inhérentes aux déplacements des chars et avec leur compteur de vitesse. Pour « jouer le jeu », il faut bien sûr que les jeeps-pseudo-chars roulent à l'allure d'un « Centurion »! L'« ennemi » ne se laisse pas impressionner par ces vessies qu'on veut lui faire prendre pour des lanternes; son comportement antichars est donc faussé lui aussi.

En revanche, la figuration des chars par ce moyen rend service là où l'on veut contrôler sur le terrain la qualité du commandement, en particulier de la conduite par radio. Un parti rouge n'est pour cela ni nécessaire, ni utile; un plastron suffit.

* * *

Les conditions du temps présent rendent plus complexes que par le passé la conception et la conduite de l'instruction des états-majors et des troupes de notre armée. Cela vaut en particulier pour les troupes équipées d'un matériel lourd et bruyant. Dans ce pays où les possibilités d'extension et d'amélioration de nos terrains d'instruction sont limitées par des obstacles de toute nature, le Groupement de l'Instruction a obtenu ces dernières années de remarquables succès en matière d'acquisition de terrains d'exercice et de tir pour blindés. Souhaitons que ces efforts se poursuivent. Tout aussi nécessaire que les surfaces propices aux évolutions des blindés sont les routes qui y conduisent, permettant le jeu d'exercices combinés du genre décrit plus haut. Une participation régulière de la Confédération aux frais d'entretien permettrait d'exiger en contre-partie un usage plus intensif de ces routes,

garanti par contrat. Il n'en restera pas moins la nécessité, pour les chefs responsables de l'instruction des formations blindées, de rechercher toujours le meilleur parti à tirer du « milieu », d'un milieu souvent changeant et toujours complexe.

En temps de paix, l'instruction se situe au premier rang des préoccupations du commandement. « Plus encore que du volume de ses effectifs et de la perfection de ses matériels — écrit dans la revue « Armée » d'octobre 1967 le général Cantarel, chef d'état-major de l'Armée de Terre française — la valeur d'une troupe dépend des qualités foncières et de la compétence technique des hommes qu'elle rassemble. »

Pour les responsables de l'instruction des troupes blindées et mécanisées, c'est là tout un programme, parsemé de difficultés, devant lesquelles il ne leur est pas permis de reculer.

Colonel CHAVAILLAZ

Artillerie blindée pour nos divisions mécanisées

I. INTRODUCTION

Nées de l'organisation des troupes de 1961, nos divisions mécanisées ont, rappelons-le, les tâches essentielles suivantes:

- mener des ripostes et des contre-attaques dans les terrains « chars » du Plateau suisse, en vue d'y anéantir les formations blindées ennemis préalablement canalisées entre des points d'appui installés en profondeur dans des portions de terrain propres au combat d'infanterie seulement;
- briser les tentatives de l'infanterie de l'air par des actions rapides et violentes;
- conserver la maîtrise de leur propre secteur d'engagement.